

Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Délibération

N° 2023_02_7

Versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe Office de Tourisme

Créé au 1^{er} janvier 2020, l'office de tourisme d'Yvetot Normandie est géré sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

Ce service public administratif (SPA) est doté d'un budget annexe, financé chaque année par une subvention de fonctionnement versée par le budget principal.

Dans l'attente du vote des budgets primitifs prévu le 13 avril prochain, le versement anticipé d'une subvention de fonctionnement s'avère nécessaire pour permettre le paiement des dépenses de ce budget annexe (notamment les dépenses de personnel).

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-11 et suivants,

Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 80 000 euros par le budget principal au budget annexe de l'office de tourisme.

2. – Dire que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits aux budgets primitifs 2023 à l'article 657363 du budget principal et à l'article 74751 pour le budget annexe de l'office de tourisme.

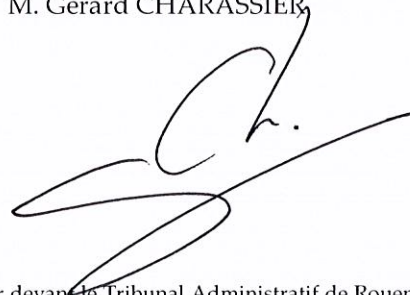
Paraphe : _____

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Vincent LEMETTAIS



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Sur convocation adressée le 2 février 2023,

Étaient présents (36) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h10, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Dominique TALADUN,
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (7) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Louis EUDIER
Remplacé par M. Jean-Marie PHILIPPE,
M. Mario DÉMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,

Mme Sandrine NORDET
Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Lorena TUNA
Représentée par Mme Denise HEUDRON
Arrivée à 19h18, q. n° 01,
M. Thierry SOUDAIS
Représenté par Mme Dominique TALADUN,

Étaient absents (2) :

M. Éric CARPENTIER,

Mme Céline DAMBRY

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER
Secrétaire de séance : M. Vincent LEMETTAIS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20230208-DEL20230207-DE